

# Conseil municipal

---

## Réunion du 13 avril 2021

### Compte rendu

---

L'an deux mille vingt et un, le 13 avril à 18 h 30, le conseil municipal s'est réuni en mairie pour une réunion ordinaire en séance publique, sous la présidence de de M. Guy COQUELLE, maire.

**Étaient présents :** M. Guy COQUELLE, Mme Thérèse WARGNIES, M. Jérôme HERLAUT, Mme Annie FRERE, M. Michel SLOMIANY, Mme Karine STELLA, M. Jean-Luc VALEIN adjoints au maire, M. Yves LEGRAND, M. Christian SPARROW, Mme Michèle GRIERE, Mme Joëlle GROISE , M. Pierre DELEPORTE, M. Michel BISIAUX, M. Régis BEDOU (arrivé à 19 h 20 point 5), Mme Linda WIART, Mme Stéphanie MARCHEUX, Mme Zarah VIGNEAUX, Mme Delphine TOFFIN

**Étaient absents excusés :** M. Pierre BOUREL,

**Étaient absents non excusés :** Mme Chloé BREDA,

**Procurations :** M. Arnaud LEPROHON donne procuration à Mme Thérèse WARGNIES, Mme Nathalie LURKA donne procuration à Mme Zarah VIGNEAUX, Mme Lydie WAELES donne procuration à M. Guy COQUELLE,

Un scrutin a eu lieu, Mme Stéphanie MARCHEUX, a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

## Adoption du procès-verbal de la réunion du 16 mars 2021

---

Le conseil municipal, à la majorité, 1 voix contre (M. SPARROW) approuve le compte-rendu de la réunion du 16 mars 2021.

### 1) Vote des taux d'imposition 2021

---

M. HERLAUT, Adjoint aux Finances expose à l'assemblée que le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote des taux d'imposition afin de mettre en recouvrement le produit du montant des impôts qui est prévu au vote du budget primitif 2021.

L'article 16 de la loi de finances pour 2020 a prévu la suppression de la taxe d'habitation sur les locaux meublés affectés à l'habitation principale.

En 2020, notre collectivité a continué à percevoir la taxe d'habitation, mais le montant a été fixé par l'État avec des bases revalorisées sans vote des taux pour la collectivité.

A compter de 2021, en compensation de la perte de la taxe d'habitation, notre collectivité percevra principalement la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Un coefficient correcteur sera appliqué permettant une stabilisation du produit fiscal.

Pour la taxe foncière sur le bâti et le non bâti, il est proposé le maintien des taux de fiscalité, soit une augmentation de 0% par rapport à 2020.

Considérant l'avis favorable de la commission des Finances et du budget réunie le 12 avril 2021,

Après en avoir délibéré, à la majorité, une contre (M. SPARROW), APPROUVE les taux d'imposition 2021 tels que décrits ci-dessous :

	Bases d'imposition effectives 2020	Taux de référence pour 2021	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Taux votés	Produits attendus
TFB	3 287 056	41.26	3 271 000	41.26	1 349 615
TFNB	63 609	49.67	63 700	49.67	31 640
<b>Total :</b>					<b>1 381 255</b>

## 2) Approbation du compte administratif 2020

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Jérôme Herlaut, Adjoint au Maire, chargé des finances, délibérant sur le compte administratif 2020, dressé par M. Guy Coquelle, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

A l'unanimité (Monsieur le maire étant sorti de la salle lors du vote) :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses	Recettes
<i>Section de fonctionnement</i>		
Réalisations de l'exercice	2 778 781.18	3 348 807.35
Résultat de l'exercice 2020 (A)		570 026,17
Résultat reporté 2019 – (002) (B)		1 395 802.56
<b>Résultat cumulé de clôture de l'exercice 2020 (excédent) (C = A+B)</b>		<b>1 965 828.73</b>
<i>Section d'investissement</i>		
Réalisations de l'exercice	507 090.07	785 903.20
Résultat de l'exercice 2020 (positif) (D)		278 813.13
Solde d'exécution 2019 (néгатif) - (001) (E)	228 488.11	
<b>Solde d'exécution 2020 (positif) (F = D – E) (001)</b>		<b>50 325.02</b>
Restes à réaliser (RAR)	102 000.00	
<b>Solde de restes à réaliser (G)</b>	<b>102 000.00</b>	
<b>Déficit d'investissement après RAR (I = F + G) (001)</b>	<b>51 674.98</b>	

- constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacun des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au

fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- **reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;
- **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### 3) **Approbation du compte de gestion 2020**

---

#### **Les membres du Conseil Municipal :**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2020** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2020**,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2020** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier **2020** au 31 décembre **2020**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2020** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2020** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### 4) **Affectation du résultat de l'exercice 2020**

---

M. HERLAUT, adjoint aux finances, expose à l'assemblée qu'en application de l'instruction budgétaire M 14, le résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif à la clôture de l'exercice doit faire l'objet d'une affectation.

L'assemblée délibérante peut décider que le résultat soit consacré en tout ou partie soit au financement de la section d'investissement soit à celui de la section de fonctionnement.

Mais le résultat doit en priorité couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement lorsqu'elle présente un besoin de financement.

Le compte administratif de 2020 fait apparaître :

En fonctionnement, un résultat positif de l'exercice de 570 026.17 € et un résultat cumulé de clôture de 1 965 828.73 €, après prise en charge du résultat positif reporté de 2019 soit 1 395 802.56 €.

En investissement, un résultat positif de l'exercice de 278 813.13 € et un résultat cumulé de clôture positif de 50 325.02 €, après prise en charge du résultat négatif reporté de 2019 soit 228 488.11 €.

	Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>		
Réalisations de l'exercice	2 778 781.18	3 348 807.35
Résultat de l'exercice 2020 (A)		570 026,17
Résultat reporté 2019 – (002) (B)		1 395 802.56
<b>Résultat cumulé de clôture de l'exercice 2020 (excédent) (C =A+B)</b>		<b>1 965 828.73</b>
<b>Section d'investissement</b>		
Réalisations de l'exercice	507 090.07	785 903.20
Résultat de l'exercice 2020 (positif) (D)		278 813.13
Solde d'exécution 2019 (négatif) - (001) (E)	228 488.11	
<b>Solde d'exécution 2020 (positif) (F = D – E) (001)</b>		<b>50 325.02</b>
Restes à réaliser (RAR)	102 000.00	
<b>Solde de restes à réaliser (G)</b>	<b>102 000.00</b>	
<b>Déficit d'investissement après RAR (I = F + G) (001)</b>	<b>51 674.98</b>	

Il est proposé de reporter le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de 1 965 828.73 € de la façon suivante :

- 51 674.98 € au compte 1068
- 1 914 153.75 € en recette de fonctionnement au compte 002.

Il est proposé de reporter le résultat de la section d'investissements d'un montant de 50 325.02 € en recettes d'investissement au compte 001.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité** la proposition d'affectation du résultat de l'exercice budgétaire de 2020.

## 5) Adoption du budget primitif 2021

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Vu** l'avis de la commission des finances,

**Vu** le projet de budget primitif 2021,

**Après en avoir délibéré, par 20 voix pour et un contre (M. SPARROW), APPROUVE** le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

-	DEPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement</b>	4 974 256,43 €	4 974 256,43 €
<b>Section d'investissement</b>	2 234 443,93 €	2 234 443,93 €

## 6) Subventions aux associations locales 2021

M. Michel SLOMIANY, adjoint aux associations énumère les subventions versées aux associations.

Considérant l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations « loi 1901 », de la participation des citoyens à la vie de la cité, des liens d'amitié et de fraternité tissés entre tous.

Il est proposé de verser aux associations suivantes les subventions telles que figurant ci-dessous :

<u>ASSOCIATIONS</u>	<u>Subventions 2021</u>
BILLARD CLUB de PROVILLE	1 900€00
CLUB INFORMATIQUE PROVILLOIS	1 500€00
CLUB MULTI-COLLECTIONS	600€00
GYM de PROVILLE	500€00
LES JARDINS FAMILLIAUX PROVILLOIS	1 200€00
JUDO	1 100€00
JI-PAI CLUB KUNG-FU	500€00
LA CLEF des CHANTS	900€00
ASSO.SKOR	2 200€00
AVENIR SPORTS et LOISIRS	13 000€00
NASHVILLE COUNTRY DANCERS	500€00
ATELIER BIEN-ETRE à PROVILLE	400€00
GENEALOGIE	600€00
JEUX et ACTIVITES PROVILLOISES	300€00
COMITE des FETES	4 000€00
LA ROSE des VENTS	2 100€00
ASSOCIATION SPORTIVE et LAIQUE	500€00
POUR les ECOLIERS de PROVILLE	1 000€00
FOOTBALL CLUB PROVILLOIS	10 500€00
MAWASHI KARATE CLUB	500€00
LE COUP de PINCEAU PROVILLOIS	600€00
PROVILLE BASKET	10 000€00
PUERORUM VILLAE	2 200€00
RECREASCRAP	400€00
TENNIS CLUB	2 600€00
UNC/UNCAFN	300€00
PEPS ZUMBA	500€00
J'PEUX PAS, J'AI SOPHRO à PROVILLE	500€00
HARMONIE MUNICIPALE et ECOLE	1 000€00

<b>SOUS TOTAL</b>	<b>61 900€00</b>
<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Subventions 2021</b>
DELEGUES DEPARTEMENTAUX EDUC	80€00
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>80€00</b>
<b>TOTAL GENERAL :</b>	<b>61 980 €</b>

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur M. Michel Slomiany.

Conseillers n'ayant pas participé au vote en raison de leur appartenance à l'association :

- M. Pierre DELEPORTE pour Judo Club de Proville

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser aux associations les subventions telles que figurant dans le tableau ci-dessus.

## 7) Subventions 2021 au CCAS

---

M. le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il est nécessaire d'octroyer une subvention au CCAS de Proville afin d'équilibrer son budget.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Décide** de verser, au CCAS de Proville, la subvention suivante de **36 000 €**

L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire lève la séance à 20 h 06.

Affiché en mairie le 19 avril 2021

Le Maire  
Guy COQUELLE